

Berry Numérique

Délibération du Comité Syndical n° CS 12/2024

Réunion du 5 juillet 2024

Le 5 juillet 2024, à 10h00, se sont réunis à l'Hôtel du département, 1 place Marcel Plaisant, à Bourges, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au syndicat mixte ouvert Berry Numérique, sous la présidence de Monsieur Patrick BARNIER, Président.

Étaient Présents :

AUZON Philippe
BARNIER Patrick
CHAMPAGNE Dominique
CLAVIER Gérard
DEBONO Yves
DESMARE Christian
DURAND Etienne
GONTHIER Gilles
GRESSET François
RENIER Laurence
RICHET Marie-Pierre

Délégué de la CDC Cœur de France
Délégué du Conseil départemental du Cher
Délégué de la CDC Arnon Boischaut Cher
Délégué du Conseil départemental du Cher
Délégué de la CDC Berry Loire Vauvise
Délégué de la CDC Pays de Nérondes
Délégué de la CDC Le Dunois
Délégué de la CDC Fercher, Pays Florentais
Délégué de la CDC Sauldre et Sologne
Déléguée du Conseil régional Centre-Val de Loire
Déléguée du Conseil départemental du Cher

Étaient absents ou excusés

AUDRY Régine
BAGOT Patrick
BRAHITI Jean-Luc
CASSIER Anne
CHAUSSE Fabien
CHOLLET Fabrice
COQUIN Christophe
COURIVAUD Bernadette
CREPIN Guillaume
DAGHER Roger
DE BARTILLAT Nathalie
DE CHOULOT Bénédicte
DURANT Frédéric
FOURNIÉ Philippe
GATTEFIN Christian
GRIMONT Amanda
GROSJEAN Pierre
GUIBLIN Pierre
MAIA Filipe
TEYSSANDIER André

Déléguée de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire
Délégué du Conseil départemental du Cher
Délégué du Conseil départemental du Cher
Déléguée du Conseil départemental du Cher
Délégué de la CDC Terres du Haut Berry
Délégué de la CDC Terres du Haut Berry
Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire
Déléguée du Conseil départemental du Cher
Déléguée du Conseil régional Centre-Val de Loire
Délégué de la CDC Cœur de France
Déléguée de la CDC Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois
Déléguée du Conseil départemental du Cher
Délégué de la CDC Berry Grand Sud
Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire
Délégué de la CA de Bourges Plus
Déléguée de la CDC Vierzon Sologne Berry
Délégué de la CDC La Septaine
Délégué de la CDC Trois Provinces
Délégué de la CDC Cœur de Berry
Délégué de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire

Pouvoirs

AUDRY Régine
BAGOT Patrick
CASSIER Anne
CHOLLET Fabrice
DAGHER Roger
DE BARTILLAT Nathalie
DE CHOULOT Bénédicte

RENIER Laurence
BARNIER Patrick
RENIER Laurence
BARNIER Patrick
AUZON Philippe
DEBONO Yves
DEBONO Yves

FOURNIÉ Philippe
GATTEFIN Christian
GROSJEAN Pierre
MAIA Filipe

Envoyé en préfecture le 05/07/2024
Reçu en préfecture le 05/07/2024
Publié le 05/07/2024
RICHER Marie-Pierre
RICHER Marie-Pierre
GONTHIER Gilles
GONTHIER Gilles

Berry Numérique

ID : 018-200041481-20240705-CS12_2024-DE

Point n°1

Approbation du procès-verbal du comité syndical du 16 février 2024

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport du Président ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

- **d'approuver** le procès-verbal du comité syndical du 16 février 2024, joint à la présente délibération.

VOTE :

Pour : 33,00 voix (8 délégués du Conseil départemental du Cher et du Conseil régional Centre-Val de Loire représentant 19 voix et 14 délégués de CDC représentant 14 voix)

Contre : 0,00 voix

Abstention : 0,00 voix

PATRICK BARNIER
PRÉSIDENT DE BERRY NUMÉRIQUE

Siret 300 941 421 00017

Berry Numérique

Délibération du Comité Syndical n° CS 13/2024

Réunion du 5 juillet 2024

Le 5 juillet 2024, à 10h00, se sont réunis à l'Hôtel du département, 1 place Marcel Plaisant, à Bourges, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au syndicat mixte ouvert Berry Numérique, sous la présidence de Monsieur Patrick BARNIER, Président.

Étaient Présents :

AUZON Philippe
BARNIER Patrick
CHAMPAGNE Dominique
CLAVIER Gérard
DEBONO Yves
DESMARE Christian
DURAND Etienne
GONTHIER Gilles
GRESSSET François
RENIER Laurence
RICHET Marie-Pierre

Étaient absents ou excusés

AUDRY Régine
BAGOT Patrick
BRAHITI Jean-Luc
CASSIER Anne
CHAUSSE Fabien
CHOLLET Fabrice
COQUIN Christophe
COURIVAUD Bernadette
CREPIN Guillaume
DAGHER Roger
DE BARTILLAT Nathalie
DE CHOULOT Bénédicte
DURANT Frédéric
FOURNIÉ Philippe
GATTEFIN Christian
GRIMONT Amanda
GROSJEAN Pierre
GUIBLIN Pierre
MAIA Filipe
TEYSSANDIER André
Pouvoirs
AUDRY Régine
BAGOT Patrick
CASSIER Anne
CHOLLET Fabrice
DAGHER Roger
Délégué de la CDC Cœur de France
Délégué du Conseil départemental du Cher
Délégué de la CDC Arnon Boischaut Cher
Délégué du Conseil départemental du Cher
Délégué de la CDC Berry Loire Vauvise
Délégué de la CDC Pays de Nérondes
Délégué de la CDC Le Dunois
Délégué de la CDC Fercher, Pays Florentais
Délégué de la CDC Sauldre et Sologne
Déléguée du Conseil régional Centre-Val de Loire
Déléguée du Conseil départemental du Cher
Déléguée de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire
Délégué du Conseil départemental du Cher
Déléguée du Conseil départemental du Cher
Déléguée du Conseil départemental du Cher
Délégué de la CDC Terres du Haut Berry
Délégué de la CDC Terres du Haut Berry
Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire
Déléguée du Conseil départemental du Cher
Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire
Délégué de la CDC Cœur de France
Déléguée de la CDC Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois
Déléguée du Conseil départemental du Cher
Délégué de la CDC Berry Grand Sud
Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire
Délégué de la CA de Bourges Plus
Déléguée de la CDC Vierzon Sologne Berry
Délégué de la CDC La Septaine
Délégué de la CDC Trois Provinces
Délégué de la CDC Cœur de Berry
Délégué de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire
RENIER Laurence
BARNIER Patrick
RENIER Laurence
BARNIER Patrick
AUZON Philippe

DE BARTILLAT Nathalie
 DE CHOULOT Bénédicte
 FOURNIÉ Philippe
 GATTEFIN Christian
 GROSJEAN Pierre
 MAIA Filipe

DEBONO Yves
 DEBONO Yves
 RICHER Marie-Pierre
 RICHER Marie-Pierre
 GONTHIER Gilles
 GONTHIER Gilles

Point n°2

Attribution du marché public global de performance (MPGP) pour la conception, la mise en place, l'exploitation et la maintenance d'un réseau très bas débit de type LoRaWan, de capteurs-actionneurs connectés, d'une plateforme IoT pour la gestion et la visualisation de données, ainsi que des usages associés

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique notamment les articles L.2113-6 et L.2113-7 qui permet de constituer un groupement de commandes en vue de la passation conjointe de marchés ;

Vu la convention de groupement de commande conclue le 22 décembre 2023 entre le RIP 36 et Berry Numérique, désignant Berry Numérique comme coordonnateur du groupement ;

Vu le code de la commande publique notamment les articles L.2171-3, R.2171-2 à R.2171-3 relatifs à la procédure de marché public global de performance ;

Considérant qu'une procédure de dialogue compétitif a été lancée afin de sélectionner l'offre la plus avantageuse économiquement pour le MPGP relatif à la conception, la mise en place, l'exploitation et la maintenance d'un réseau très bas débit de type LoRaWan, de capteurs-actionneurs connectés, d'une plateforme IoT pour la gestion et la visualisation de données, ainsi que des usages associés ;

Considérant que la durée de ce marché est fixée pour 10 ans ;

Considérant que le marché est fixé sans minimum et avec un maximum de 25 millions € HT ;

Considérant qu'à la suite de l'avis d'appel public à la concurrence, 8 candidatures et offres ont été réceptionnées à la date limite de remise des plis, fixée au 2 avril 2024 à 12 h 00.

Considérant que lors de la réunion pour avis du 5 juillet 2024, les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont donné un avis favorable pour l'attribution du MPGP à l'entreprise ALTITUDE UBICITE à la suite du classement des offres issu de l'analyse réalisée au vu des critères fixés dans le règlement de la consultation ;

Vu le rapport d'analyse annexé ;

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

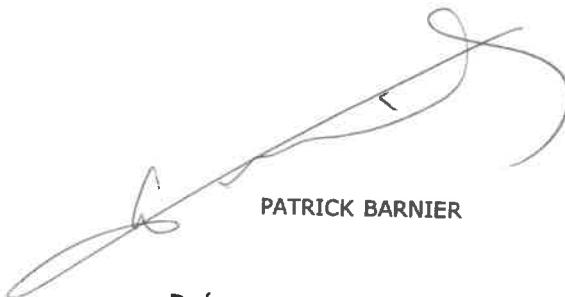
- **de valider** le classement tel que présenté dans l'analyse des offres jointe au projet de délibération ;
- **d'attribuer** le marché public global de performance à ALTITUDE UBICITE ;
- **d'autoriser** le Président du Comité syndical à signer le présent marché public global de performance et toutes les pièces afférentes avec ALTITUDE UBICITE ;
- **d'autoriser** le Président du Comité syndical à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE :

Pour : 33,00 voix (8 délégués du Conseil départemental du Cher et du Conseil régional Centre-Val de Loire représentant 19 voix et 14 délégués de CDC représentant 14 voix)

Contre : 0,00 voix

Abstention : 0,00 voix



PATRICK BARNIER

PRÉSIDENT DE BERRY NUMÉRIQUE



Siret 333 441 451 00017

Berry Numérique

Délibération du Comité Syndical n° CS 14/2024

Réunion du 5 juillet 2024

Le 5 juillet 2024, à 10h00, se sont réunis à l'Hôtel du département, 1 place Marcel Plaisant, à Bourges, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au syndicat mixte ouvert Berry Numérique, sous la présidence de Monsieur Patrick BARNIER, Président.

Étaient Présents :

AUZON Philippe
BARNIER Patrick
CHAMPAGNE Dominique
CLAVIER Gérard
DEBONO Yves
DESMARE Christian
DURAND Etienne
GONTHIER Gilles
GRESSET François
RENIER Laurence
RICHET Marie-Pierre

Délégué de la CDC Cœur de France
Délégué du Conseil départemental du Cher
Délégué de la CDC Arnon Boischaut Cher
Délégué du Conseil départemental du Cher
Délégué de la CDC Berry Loire Vauvise
Délégué de la CDC Pays de Nérondes
Délégué de la CDC Le Dunois
Délégué de la CDC Fercher, Pays Florentais
Délégué de la CDC Sauldre et Sologne
Déléguée du Conseil régional Centre-Val de Loire
Déléguée du Conseil départemental du Cher

Étaient absents ou excusés

AUDRY Régine
BAGOT Patrick
BRAHITI Jean-Luc
CASSIER Anne
CHAUSSE Fabien
CHOLLET Fabrice
COQUIN Christophe
COURIVAUD Bernadette
CREPIN Guillaume
DAGHER Roger
DE BARTILLAT Nathalie
DE CHOULOT Bénédicte
DURANT Frédéric
FOURNIÉ Philippe
GATTEFIN Christian
GRIMONT Amanda
GROSJEAN Pierre
GUIBLIN Pierre
MAIA Filipe
TEYSSANDIER André
Pouvoirs
AUDRY Régine
BAGOT Patrick
CASSIER Anne
CHOLLET Fabrice
RENIER Laurence
BARNIER Patrick
RENIER Laurence
BARNIER Patrick

DAGHER Roger
 DE BARTILLAT Nathalie
 DE CHOULOT Bénédicte
 FOURNIÉ Philippe
 GATTEFIN Christian
 GROSJEAN Pierre
 MAIA Filipe

AUZON Philippe
 DEBONO Yves
 DEBONO Yves
 RICHER Marie-Pierre
 RICHER Marie-Pierre
 GONTHIER Gilles
 GONTHIER Gilles

BERRY NUMÉRIQUE

Point n°3

Attribution de l'accord-cadre à bons de commande relativ à des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre d'usages numériques sur les départements de l'Indre et du Cher

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique notamment les articles L.2113-6 et L.2113-7 qui permet de constituer un groupement de commandes en vue de la passation conjointe de marchés ;

Vu la convention de groupement de commande conclue le 22 décembre 2023 entre le RIP 36 et Berry Numérique, désignant Berry Numérique comme coordonnateur du groupement ;

Vu le code de la commande publique notamment les articles L.2124-3, R.2123 alinéa 4 et R.2124-4 relatifs à la procédure négociée ;

Considérant qu'une procédure négociée a été lancée afin de sélectionner l'offre la plus avantageuse économiquement pour l'accord-cadre à bons de commande relativ à des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre d'usages numériques sur les départements de l'Indre et du Cher ;

Considérant que la durée de ce marché est fixée à 1 an, renouvelable 3 fois ;

Considérant que l'accord cadre est fixé sans minimum et avec un maximum annuel de 400 000.00 € HT ;

Considérant qu'à la suite de l'avis d'appel public à la concurrence, 4 candidatures et offres ont été réceptionnées à la date limite de remise des plis, fixée au 22 avril 2024 à 12 h 00.

Considérant que lors de la réunion pour avis du 5 juillet 2024, les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont donné un avis favorable pour l'attribution de l'accord cadre au groupement CAP HORNIER, PARME AVOCAT, ANT CONSEIL et ORIA à la suite du classement des offres issu de l'analyse réalisée au vu des critères fixés dans le règlement de la consultation.

Vu le rapport d'analyse annexé ;

Et après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 018-200041481-20240705-CS14_2024-DE



DECIDE

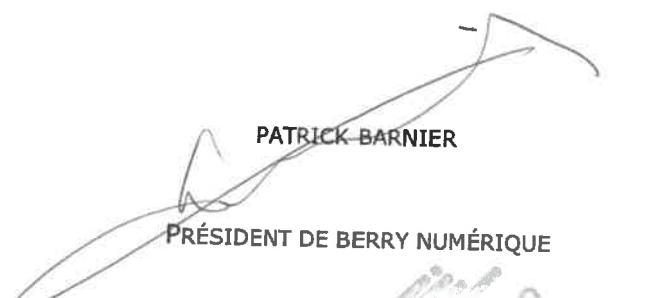
- **de valider** le classement tel que présenté dans l'analyse des offres jointe au projet de délibération ;
- **d'attribuer** cet accord-cadre à bons de commande au groupement d'entreprise conjoint CAP HORNIER, PARME AVOCAT, ANT CONSEIL ET ORIA ;
- **d'autoriser** le Président à signer le présent accord cadre et toutes les pièces afférentes avec le groupement CAP HORNIER, PARME AVOCAT, ANT CONSEIL ET ORIA ;
- **d'autoriser** le Président du Comité syndical à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE :

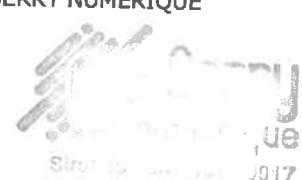
Pour : 33,00 voix (8 délégués du Conseil départemental du Cher et du Conseil régional Centre-Val de Loire représentant 19 voix et 14 délégués de CDC représentant 14 voix)

Contre : 0,00 voix

Abstention : 0,00 voix



PATRICK BARNIER
PRÉSIDENT DE BERRY NUMÉRIQUE



BERRY NUMÉRIQUE
Sarl au capital de 1017

Berry Numérique

Délibération du Comité Syndical n° CS 15/2024

Réunion du 5 juillet 2024

Le 5 juillet 2024, à 10h00, se sont réunis à l'Hôtel du département, 1 place Marcel Plaisant, à Bourges, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au syndicat mixte ouvert Berry Numérique, sous la présidence de Monsieur Patrick BARNIER, Président.

Étaient Présents :

AUZON Philippe
BARNIER Patrick
CHAMPAGNE Dominique
CLAVIER Gérard
DEBONO Yves
DESMARE Christian
DURAND Etienne
GONTHIER Gilles
GRESSET François
RENIER Laurence
RICHET Marie-Pierre

Date de convocation :

01/07/2024

Secrétaire de séance :

GONTHIER Gilles

Nombre de membres en exercice :

31

Étaient absents ou excusés

AUDRY Régine
BAGOT Patrick
BRAHITI Jean-Luc
CASSIER Anne
CHAUSSE Fabien
CHOLLET Fabrice
COQUIN Christophe
COURIVAUD Bernadette
CREPIN Guillaume
DAGHER Roger
DE BARTILLAT Nathalie
DE CHOULOT Bénédicte
DURANT Frédéric
FOURNIÉ Philippe
GATTEFIN Christian
GRIMONT Amanda
GROSJEAN Pierre
GUIBLIN Pierre
MAIA Filipe
TEYSSANDIER André

Pouvoirs

AUDRY Régine
BAGOT Patrick
CASSIER Anne
CHOLLET Fabrice
DAGHER Roger
DE BARTILLAT Nathalie

Délégué de la CDC Cœur de France

Délégué du Conseil départemental du Cher

Délégué de la CDC Arnon Boischaut Cher

Délégué du Conseil départemental du Cher

Délégué de la CDC Berry Loire Vauvise

Délégué de la CDC Pays de Nérondes

Délégué de la CDC Le Dunois

Délégué de la CDC Fercher, Pays Florentais

Délégué de la CDC Sauldre et Sologne

Déléguée du Conseil régional Centre-Val de Loire

Déléguée du Conseil départemental du Cher

Déléguée de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire

Délégué du Conseil départemental du Cher

Délégué du Conseil départemental du Cher

Délégué de la CDC Terres du Haut Berry

Délégué de la CDC Terres du Haut Berry

Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire

Déléguée du Conseil départemental du Cher

Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire

Déléguée du Conseil départemental du Cher

Délégué de la CDC Cœur de France

Déléguée de la CDC Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois

Déléguée du Conseil départemental du Cher

Délégué de la CDC Berry Grand Sud

Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire

Délégué de la CA de Bourges Plus

Déléguée de la CDC Vierzon Sologne Berry

Délégué de la CDC La Septaine

Délégué de la CDC Trois Provinces

Délégué de la CDC Cœur de Berry

Délégué de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire

RENIER Laurence

BARNIER Patrick

RENIER Laurence

BARNIER Patrick

AUZON Philippe

DEBONO Yves

DE CHOULOT Bénédicte
 FOURNIÉ Philippe
 GATTEFIN Christian
 GROSJEAN Pierre
 MAIA Filipe

Point n°4

Approbation des conventions types de services « usages et services numériques »

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° CS 07/2024 du 16 février 2024 approuvant la modification des statuts de Berry Numérique, permettant ainsi un élargissement de son périmètre d'intervention et l'ajout de compétences facultatives ;

Vu la délibération n°CS 17/2023 en date du 25 septembre 2023 qui définit la stratégie de développement des usages et services numériques de Berry Numérique au titre de l'article L. 1425-2 du CGCT ;

Considérant que Berry Numérique peut désormais proposer au titre de ses compétences des services de connectivité à partir d'un réseau bas débit de type LoRaWan, et des prestations d'accompagnement dans le domaine des usages numériques ;

Considérant qu'il est nécessaire d'établir une convention qui, suivant les situations des membres, peut être bipartite, tripartite ou quadripartite afin de préciser les périmètres de l'action de Berry Numérique ainsi que les modalités administratives, techniques et financières de fourniture des services aux membres ayant adhéré à la compétence susvisée ;

Considérant des modèles types de convention proposés joints en annexe ;

Vu le rapport du Président ;

Et après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

- **d'approuver** le contenu des modèles types de convention joint en annexe ;
- **de valider** le catalogue de services présenté en annexe 1 ;
- **d'autoriser** le Président à décliner ces modèles types et signer des conventions avec les membres ayant adhéré à la compétence facultative.

VOTE :

Pour : 33,00 voix (8 délégués du Conseil départemental du Cher et du Conseil régional Centre-Val de Loire représentant 19 voix et 14 délégués de CDC représentant 14 voix)

Contre : 0,00 voix

Abstention : 0,00 voix

PATRICK BARNIER

PRÉSIDENT DE BERRY NUMÉRIQUE



Berry Numérique

Délibération du Comité Syndical n° CS 16/2024

Réunion du 5 juillet 2024

Le 5 juillet 2024, à 10h00, se sont réunis à l'Hôtel du département, 1 place Marcel Plaisant, à Bourges, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au syndicat mixte ouvert Berry Numérique, sous la présidence de Monsieur Patrick BARNIER, Président.

Étaient Présents :

AUZON Philippe
BARNIER Patrick
CHAMPAGNE Dominique
CLAVIER Gérard
DEBONO Yves
DESMARE Christian
DURAND Etienne
GONTHIER Gilles
GRESSET François
RENIER Laurence
RICHET Marie-Pierre

Délégué de la CDC Cœur de France
Délégué du Conseil départemental du Cher
Délégué de la CDC Arnon Boischaut Cher
Délégué du Conseil départemental du Cher
Délégué de la CDC Berry Loire Vauvise
Délégué de la CDC Pays de Nérondes
Délégué de la CDC Le Dunois
Délégué de la CDC Fercher, Pays Florentais
Délégué de la CDC Sauldre et Sologne
Déléguée du Conseil régional Centre-Val de Loire
Déléguée du Conseil départemental du Cher

Étaient absents ou excusés

AUDRY Régine
BAGOT Patrick
BRAHITI Jean-Luc
CASSIER Anne
CHAUSSE Fabien
CHOLLET Fabrice
COQUIN Christophe
COURIVAUD Bernadette
CREPIN Guillaume
DAGHER Roger
DE BARTILLAT Nathalie
DE CHOULOT Bénédicte
DURANT Frédéric
FOURNIÉ Philippe
GATTEFIN Christian
GRIMONT Amanda
GROSJEAN Pierre
GUIBLIN Pierre
MAIA Filipe
TEYSSANDIER André

Déléguée de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire
Délégué du Conseil départemental du Cher
Délégué du Conseil départemental du Cher
Déléguée du Conseil départemental du Cher
Délégué de la CDC Terres du Haut Berry
Délégué de la CDC Terres du Haut Berry
Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire
Déléguée du Conseil départemental du Cher
Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire
Délégué de la CDC Cœur de France
Déléguée de la CDC Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois
Déléguée du Conseil départemental du Cher
Délégué de la CDC Berry Grand Sud
Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire
Délégué de la CA de Bourges Plus
Déléguée de la CDC Vierzon Sologne Berry
Délégué de la CDC La Septaine
Délégué de la CDC Trois Provinces
Délégué de la CDC Cœur de Berry
Délégué de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire

Pouvoirs

AUDRY Régine
BAGOT Patrick
CASSIER Anne
CHOLLET Fabrice
DAGHER Roger
DE BARTILLAT Nathalie

RENIER Laurence
BARNIER Patrick
RENIER Laurence
BARNIER Patrick
AUZON Philippe
DEBONO Yves

DE CHOULOT Bénédicte
 FOURNIÉ Philippe
 GATTEFIN Christian
 GROSJEAN Pierre
 MAIA Filipe

DEBONO Yves
 RICHER Marie-Pierre
 RICHER Marie-Pierre
 GONTHIER Gilles
 GONTHIER Gilles

Point n°5

Avenant n°6 à la convention de délégation de service public avec Berry THD

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique notamment les articles L3135-1, R3135-2 et R3135-5 ;

Vu la convention de délégation de service public relative à la conception, à l'établissement, à la maintenance et à l'exploitation de la Phase 2 du réseau très haut débit de l'Indre et du Cher signée le 23 février 2021 entre Berry Numérique (en tant que coordonnateur du groupement de commande) et le groupement AXIONE et BTP Impact Local ;

Vu l'avenant n°1 validé par le comité syndical lors de la réunion du 17 décembre 2021 ;

Vu l'avenant n°2 validé par le comité syndical lors de la réunion du 20 mai 2022 ;

Vu l'avenant n°3 validé par le comité syndical lors de la réunion du 16 décembre 2022 ;

Vu l'avenant n°4 validé par le comité syndical lors de la réunion du 16 juin 2023 ;

Vu l'avenant n°5 validé par le comité syndical lors de la réunion du 18 décembre 2023 ;

Vu l'avis favorable de la Commission de Délégation de Service Public du 5 juillet 2024 ;

Vu l'avis favorable de la part du RIP 36 reçu conformément à la convention de groupement d'autorités concédantes ;

Considérant que les évolutions opérationnelles, financières et économiques du projet nécessitent d'établir un avenant n°6 à la convention, prévoyant notamment :

- D'acter la mise à disposition de fibres afin d'assurer la collecte des antennes LoRa ;
- De faire évoluer les engagements de qualité de service du Délégataire ;

- De faire évoluer les pénalités liées aux indicateurs de la Convention ;
- De prévoir la poursuite du pré-raccordement et la modification des modalités financières applicables ;
- De modifier les seuils d'application des mesures optiques et les protocoles de mesures ;
- De permettre l'intégration d'activités accessoires ;
- De faire évoluer les offres du catalogue de services.

Vu le rapport du Président ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

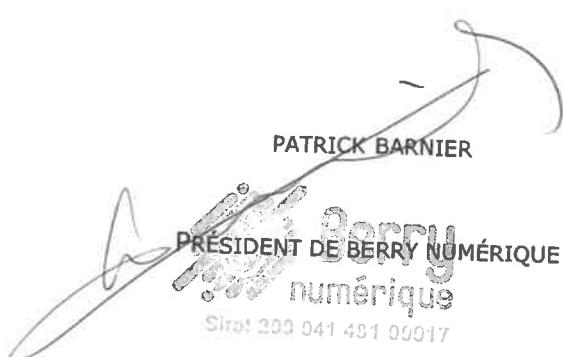
- **d'approuver** le contenu de cet avenant n°6 ;
- **d'autoriser** le Président à signer cet avenant et tous les documents associés avec le délégataire.

VOTE :

Pour : 33,00 voix (8 délégués du Conseil départemental du Cher et du Conseil régional Centre-Val de Loire représentant 19 voix et 14 délégués de CDC représentant 14 voix)

Contre : 0,00 voix

Abstention : 0,00 voix



PATRICK BARNIER
PRESIDENT DE BERRY NUMÉRIQUE
Berry
numérique
Sarl 299 041 481 00017

Berry Numérique

Délibération du Comité Syndical n° CS 17/2024

Réunion du 5 juillet 2024

Le 5 juillet 2024, à 10h00, se sont réunis à l'Hôtel du département, 1 place Marcel Plaisant, à Bourges, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au syndicat mixte ouvert Berry Numérique, sous la présidence de Monsieur Patrick BARNIER, Président.

Étaient Présents :

AUZON Philippe
BARNIER Patrick
CHAMPAGNE Dominique
CLAVIER Gérard
DEBONO Yves
DESMARE Christian
DURAND Etienne
GONTHIER Gilles
GRESSSET François
RENIER Laurence
RICHÉ Marie-Pierre

Étaient absents ou excusés

AUDRY Régine
BAGOT Patrick
BRAHITI Jean-Luc
CASSIER Anne
CHAUSSE Fabien
CHOLLET Fabrice
COQUIN Christophe
COURIVAUD Bernadette
CREPIN Guillaume
DAGHER Roger
DE BARTILLAT Nathalie
DE CHOULOT Bénédicte
DURANT Frédéric
FOURNIÉ Philippe
GATTEFIN Christian
GRIMONT Amanda
GROSJEAN Pierre
GUIBLIN Pierre
MAIA Filipe
TEYSSANDIER André

Pouvoirs

AUDRY Régine
BAGOT Patrick
CASSIER Anne
CHOLLET Fabrice
DAGHER Roger
DE BARTILLAT Nathalie

Délégué de la CDC Cœur de France
Délégué du Conseil départemental du Cher
Délégué de la CDC Arnon Boischaut Cher
Délégué du Conseil départemental du Cher
Délégué de la CDC Berry Loire Vauvise
Délégué de la CDC Pays de Nérondes
Délégué de la CDC Le Dunois
Délégué de la CDC Fercher, Pays Florentais
Délégué de la CDC Sauldre et Sologne
Déléguée du Conseil régional Centre-Val de Loire
Déléguée du Conseil départemental du Cher

Déléguée de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire
Délégué du Conseil départemental du Cher
Délégué du Conseil départemental du Cher
Déléguée du Conseil départemental du Cher
Délégué de la CDC Terres du Haut Berry
Délégué de la CDC Terres du Haut Berry
Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire
Déléguée du Conseil départemental du Cher
Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire
Délégué de la CDC Cœur de France
Déléguée de la CDC Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois
Déléguée du Conseil départemental du Cher
Délégué de la CDC Berry Grand Sud
Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire
Délégué de la CA de Bourges Plus
Déléguée de la CDC Vierzon Sologne Berry
Délégué de la CDC La Septaine
Délégué de la CDC Trois Provinces
Délégué de la CDC Cœur de Berry
Délégué de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire

RENIER Laurence
BARNIER Patrick
RENIER Laurence
BARNIER Patrick
AUZON Philippe
DEBONO Yves

DE CHOULOT Bénédicte
 FOURNIÉ Philippe
 GATTEFIN Christian
 GROSJEAN Pierre
 MAIA Filipe

DEBONO Yves
 RICHER Marie-Pierre
 RICHER Marie-Pierre
 GONTHIER Gilles
 GONTHIER Gilles

Point n°6

Délégation de service public avec Berry THD - Rapport d'activité 2023

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1411-1 à L.1411-18 relatifs aux délégations de service public ;

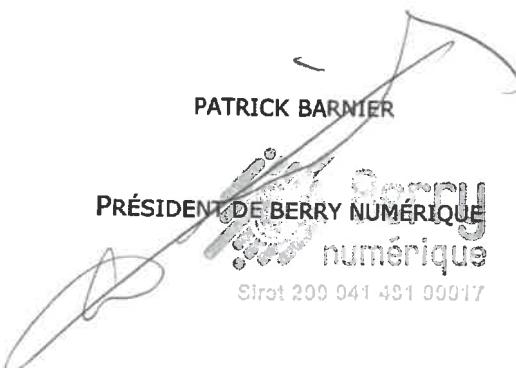
Vu l'article L.3131-5 du code de la commande publique ;

Considérant que le comité syndical doit examiner les rapports d'activité de ses délégataires ;

Vu le rapport du président ;

PREND ACTE

- du rapport d'activité 2023 de Berry THD relatif à la délégation de service public pour la construction, l'exploitation et la maintenance d'un réseau de communications électroniques à très haut débit, annexé au présent rapport.


 PATRICK BARNIER
 PRÉSIDENT DE BERRY NUMÉRIQUE
 Berry numérique
 Siret 200 041 481 00017

Berry Numérique

Délibération du Comité Syndical n° CS 18/2024

Réunion du 5 juillet 2024

Le 5 juillet 2024, à 10h00, se sont réunis à l'Hôtel du département, 1 place Marcel Plaisant, à Bourges, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au syndicat mixte ouvert Berry Numérique, sous la présidence de Monsieur Patrick BARNIER, Président.

Étaient Présents :

AUZON Philippe
BARNIER Patrick
CHAMPAGNE Dominique
CLAVIER Gérard
DEBONO Yves
DESMARE Christian
DURAND Etienne
GONTHIER Gilles
GRESSET François
RENIER Laurence
RICHÉ Marie-Pierre

Délégué de la CDC Cœur de France
Délégué du Conseil départemental du Cher
Délégué de la CDC Arnon Boischaut Cher
Délégué du Conseil départemental du Cher
Délégué de la CDC Berry Loire Vauvise
Délégué de la CDC Pays de Nérondes
Délégué de la CDC Le Dunois
Délégué de la CDC Fercher, Pays Florentais
Délégué de la CDC Sauldre et Sologne
Déléguée du Conseil régional Centre-Val de Loire
Déléguée du Conseil départemental du Cher

Étaient absents ou excusés :

AUDRY Régine
BAGOT Patrick
BRAHITI Jean-Luc
CASSIER Anne
CHAUSSE Fabien
CHOLLET Fabrice
COQUIN Christophe
COURIVAUD Bernadette
CREPIN Guillaume
DAGHER Roger
DE BARTILLAT Nathalie
DE CHOULOT Bénédicte
DURANT Frédéric
FOURNIÉ Philippe
GATTEFIN Christian
GRIMONT Amanda
GROSJEAN Pierre
GUIBLIN Pierre
MAIA Filipe
TEYSSANDIER André

Déléguée de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire
Délégué du Conseil départemental du Cher
Délégué du Conseil départemental du Cher
Déléguée du Conseil départemental du Cher
Délégué de la CDC Terres du Haut Berry
Délégué de la CDC Terres du Haut Berry
Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire
Déléguée du Conseil départemental du Cher
Déléguée du Conseil régional Centre-Val de Loire
Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire
Délégué de la CDC Cœur de France
Déléguée de la CDC Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois
Déléguée du Conseil départemental du Cher
Délégué de la CDC Berry Grand Sud
Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire
Délégué de la CA de Bourges Plus
Déléguée de la CDC Vierzon Sologne Berry
Délégué de la CDC La Septaine
Délégué de la CDC Trois Provinces
Délégué de la CDC Cœur de Berry
Délégué de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire

Pouvoirs

AUDRY Régine
BAGOT Patrick
CASSIER Anne
CHOLLET Fabrice
DAGHER Roger
DE BARTILLAT Nathalie
DE CHOULOT Bénédicte

RENIER Laurence
BARNIER Patrick
RENIER Laurence
BARNIER Patrick
AUZON Philippe
DEBONO Yves
DEBONO Yves

FOURNIÉ Philippe
GATTEFIN Christian
GROSJEAN Pierre
MAIA Filipe

RICHER Marie
RICHER Marie-Pierre
GONTHIER Gilles
GONTHIER Gilles

Point n°7

Avenant n°8 à la convention de délégation de service public avec Cher Haut Débit

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1411-1 à L.1411-18 et R.1411-7 relatifs aux délégations de service public, L.1425-1 relatif à l'exploitation des réseaux de télécommunications et l'article L.5721-6-1 relatif aux syndicats mixtes ouverts ;

Considérant qu'en confiant à un délégataire la charge de concevoir et d'exploiter un réseau de communications électroniques à haut débit sur le département du Cher, les élus du Département ont souhaité rendre accessible des moyens de communication modernes à tous les habitants du département ;

Considérant que cette délégation de service public a été conclue pour une durée de 15 ans ;

Vu l'avenant n° 8 à la convention de délégation de service public pour la conception, la construction et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à haut débit dans le département du Cher, qui stipule notamment le calendrier d'arrêt de la convention DSP, le calcul du mécanisme de compensation pour 2024, les modalités de paiement des loyers, la destination des biens et la remise en état des sites ;

Considérant l'avis favorable de la commission de délégation de service public du 5 juillet 2024 sur cet avenant n°8 ;

Vu le rapport du président ;

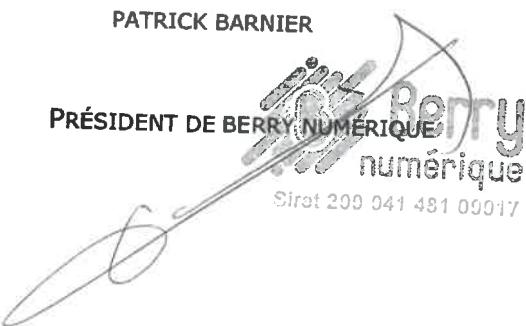
Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- **d'approuver** le contenu de cet avenant ;
- **d'autoriser** le Président à signer cet avenant et toute pièce afférente.

VOTE :

Pour : 33,00 voix (8 délégués du Conseil départemental du Cher et du Conseil régional Centre-Val de Loire représentant 19 voix et 14 délégués de CDC représentant 14 voix)
Contre : 0,00 voix
Abstention : 0,00 voix

PATRICK BARNIER

PRÉSIDENT DE BERRY NUMÉRIQUE
numérique
Sirat 200 041 09017

Délibération du Comité Syndical n° CS 19/2024

Réunion du 5 Juillet 2024

Le 5 juillet 2024, à 10h00, se sont réunis à l'Hôtel du département, 1 place Marcel Plaisant, à Bourges, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au syndicat mixte ouvert Berry Numérique, sous la présidence de Monsieur Patrick BARNIER, Président.

Étaient Présents :

AUZON Philippe
BARNIER Patrick
CHAMPAGNE Dominique
CLAVIER Gérard
DEBONO Yves
DESMARE Christian
DURAND Etienne
GONTHIER Gilles
GRESSET François
RENIER Laurence
RICHET Marie-Pierre

Délégué de la CDC Cœur de France
Délégué du Conseil départemental du Cher
Délégué de la CDC Arnon Boischaut Cher
Délégué du Conseil départemental du Cher
Délégué de la CDC Berry Loire Vauvise
Délégué de la CDC Pays de Nérondes
Délégué de la CDC Le Dunois
Délégué de la CDC Fercher, Pays Florentais
Délégué de la CDC Sauldre et Sologne
Déléguée du Conseil régional Centre-Val de Loire
Déléguée du Conseil départemental du Cher

Étaient absents ou excusés

AUDRY Régine
BAGOT Patrick
BRAHITI Jean-Luc
CASSIER Anne
CHAUSSE Fabien
CHOLLET Fabrice
COQUIN Christophe
COURIVAUD Bernadette
CREPIN Guillaume
DAGHER Roger
DE BARTILLAT Nathalie
DE CHOULOT Bénédicte
DURANT Frédéric
FOURNIÉ Philippe
GATTEFIN Christian
GRIMONT Amanda
GROSJEAN Pierre
GUIBLIN Pierre
MAIA Filipe
TEYSSANDIER André

Déléguée de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire
Délégué du Conseil départemental du Cher
Délégué du Conseil départemental du Cher
Déléguée du Conseil départemental du Cher
Délégué de la CDC Terres du Haut Berry
Délégué de la CDC Terres du Haut Berry
Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire
Déléguée du Conseil départemental du Cher
Déléguée du Conseil régional Centre-Val de Loire
Déléguée de la CDC Cœur de France
Déléguée de la CDC Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois
Déléguée du Conseil départemental du Cher
Délégué de la CDC Berry Grand Sud
Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire
Délégué de la CA de Bourges Plus
Déléguée de la CDC Vierzon Sologne Berry
Délégué de la CDC La Septaine
Délégué de la CDC Trois Provinces
Délégué de la CDC Cœur de Berry
Délégué de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire

Pouvoirs

AUDRY Régine
BAGOT Patrick
CASSIER Anne
CHOLLET Fabrice
DAGHER Roger
DE BARTILLAT Nathalie
DE CHOULOT Bénédicte

RENIER Laurence
BARNIER Patrick
RENIER Laurence
BARNIER Patrick
AUZON Philippe
DEBONO Yves
DEBONO Yves

FOURNIÉ Philippe
 GATTEFIN Christian
 GROSJEAN Pierre
 MAIA Filipe

RICHER Mar
 RICHER Marie-Pierre
 GONTHIER Gilles
 GONTHIER Gilles

Point n°8

Délégation de service public avec Cher Haut Débit - Rapport d'activité 2023

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1411-1 à L.1411-18 relatifs aux délégations de service public ;

Vu l'article L.3131-5 du code de la commande publique ;

Considérant que le comité syndical doit examiner les rapports d'activité de ses délégataires ;

Vu le rapport du président ;

PREND ACTE

- du rapport d'activité 2023 de Cher Haut Débit relatif à la délégation de service public pour la conception, la construction et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à haut débit sur le département du Cher.

PATRICK BARNIER

PRÉSIDENT DE BERRY NUMÉRIQUE

Siret 200 641 810 09017

Délibération du Comité Syndical n° CS 20/2024

Réunion du 5 Juillet 2024

Le 5 juillet 2024, à 10h00, se sont réunis à l'Hôtel du département, 1 place Marcel Plaisant, à Bourges, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au syndicat mixte ouvert Berry Numérique, sous la présidence de Monsieur Patrick BARNIER, Président.

Étaient Présents :

AUZON Philippe
BARNIER Patrick
CHAMPAGNE Dominique
CLAVIER Gérard
DEBONO Yves
DESMARE Christian
DURAND Etienne
GONTHIER Gilles
GRESSET François
RICHER Marie-Pierre

Délégué de la CDC Cœur de France
Délégué du Conseil départemental du Cher
Délégué de la CDC Arnon Boischaut Cher
Délégué du Conseil départemental du Cher
Délégué de la CDC Berry Loire Vauvise
Délégué de la CDC Pays de Nérondes
Délégué de la CDC Le Dunois
Délégué de la CDC Fercher, Pays Florentais
Délégué de la CDC Sauldre et Sologne
Déléguée du Conseil départemental du Cher

Étaient absents ou excusés

AUDRY Régine
BAGOT Patrick
BRAHITI Jean-Luc
CASSIER Anne
CHAUSSE Fabien
CHOLLET Fabrice
COQUIN Christophe
COURIVAUD Bernadette
CREPIN Guillaume
DAGHER Roger
DE BARTILLAT Nathalie
DE CHOULOT Bénédicte
DURANT Frédéric
FOURNIÉ Philippe
GATTEFIN Christian
GRIMONT Amanda
GROSJEAN Pierre
GUIBLIN Pierre
MAIA Filipe
RENIER Laurence
TEYSSANDIER André

Déléguée de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire
Délégué du Conseil départemental du Cher
Délégué du Conseil départemental du Cher
Déléguée du Conseil départemental du Cher
Délégué de la CDC Terres du Haut Berry
Délégué de la CDC Terres du Haut Berry
Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire
Déléguée du Conseil départemental du Cher
Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire
Délégué de la CDC Cœur de France
Déléguée de la CDC Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois
Déléguée du Conseil départemental du Cher
Délégué de la CDC Berry Grand Sud
Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire
Délégué de la CA de Bourges Plus
Déléguée de la CDC Vierzon Sologne Berry
Délégué de la CDC La Septaine
Délégué de la CDC Trois Provinces
Délégué de la CDC Cœur de Berry
Déléguée du Conseil régional Centre-Val de Loire
Délégué de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire

Pouvoirs

BAGOT Patrick
CHOLLET Fabrice
DAGHER Roger
DE BARTILLAT Nathalie
DE CHOULOT Bénédicte
FOURNIÉ Philippe

BARNIER Patrick
BARNIER Patrick
AUZON Philippe
DEBONO Yves
DEBONO Yves
RICHER Marie-Pierre

GATTEFIN Christian
GROSJEAN Pierre
MAIA Filipe

RICHER Marie-Pier
GONTHIER Gilles
GONTHIER Gilles

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 018-200041481-20240705-CS20_2024-DE

Point n°9

Placement de l'excédent d'investissement sur un compte à terme

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L1618-2 et L5212-21-1 ;

Considérant que ce dispositif de placement permet aux syndicats qui financent des investissements au titre d'équipements à vocation industrielle et commerciale qu'ils n'exploitent pas, de placer les recettes perçues pour financer l'équipement, en attendant sa réalisation ;

Considérant qu'il est ainsi permis de placer en année N le montant de l'excédent d'exécution de la section d'investissement constaté en N-1 dans la limite du montant de la dotation aux amortissements de N-1 des équipements précités.

Vu que dans le cas présent, Berry Numérique a dégagé sur l'exercice 2023 un excédent d'investissement de 228 367.38 €, auquel s'ajoute l'excédent reporté, soit un résultat d'exécution d'investissement fin 2023 de 2 905 668.61 € et que le montant des amortissements d'immobilisations en 2023 était de 2 399 000 €.

Il est donc envisagé de placer le montant maximal autorisé soit 2 399 000 € sur un compte à terme du trésor public pour une durée de 6 mois à partir du 15 juillet 2024.

Vu le rapport du Président ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

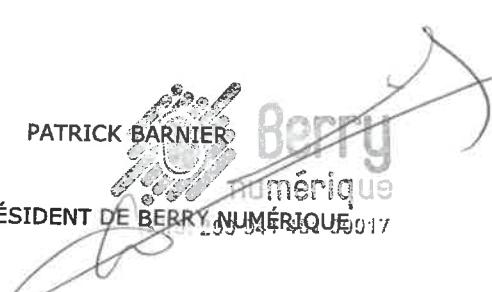
- **d'approuver** l'ouverture d'un compte à terme pour une durée de 6 mois auprès du Trésor Public pour un montant de 2 399 000 € .

VOTE :

Pour : 27,25 voix (6 délégués du Conseil départemental du Cher et du Conseil régional Centre-Val de Loire représentant 14,25 voix et 13 délégués de CDC représentant 13 voix)

Contre : 0,00 voix

Abstention : 0,00 voix


PATRICK BARNIER
Berry Numérique
PRÉSIDENT DE BERRY NUMÉRIQUE 2017

Délibération du Comité Syndical n° CS 21/2024

Réunion du 5 Juillet 2024

Le 5 juillet 2024, à 10h00, se sont réunis à l'Hôtel du département, 1 place Marcel Plaisant, à Bourges, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au syndicat mixte ouvert Berry Numérique, sous la présidence de Monsieur Patrick BARNIER, Président.

Étaient Présents :

AUZON Philippe
BARNIER Patrick
CHAMPAGNE Dominique
CLAVIER Gérard
DEBONO Yves
DESMARE Christian
DURAND Etienne
GONTHIER Gilles
GRESSET François
RICHER Marie-Pierre

Étaient absents ou excusés

AUDRY Régine
BAGOT Patrick
BRAHITI Jean-Luc
CASSIER Anne
CHAUSSE Fabien
CHOLLET Fabrice
COQUIN Christophe
COURIVAUD Bernadette
CREPIN Guillaume
DAGHER Roger
DE BARTILLAT Nathalie
DE CHOULOT Bénédicte
DURANT Frédéric
FOURNIÉ Philippe
GATTEFIN Christian
GRIMONT Amanda
GROSJEAN Pierre
GUIBLIN Pierre
MAIA Filipe
RENIER Laurence
TEYSSANDIER André

Pouvoirs

BAGOT Patrick
CHOLLET Fabrice
DAGHER Roger
DE BARTILLAT Nathalie
DE CHOULOT Bénédicte

Délégué de la CDC Cœur de France

Délégué du Conseil départemental du Cher

Délégué de la CDC Arnon Boischaut Cher

Délégué du Conseil départemental du Cher

Délégué de la CDC Berry Loire Vauvise

Délégué de la CDC Pays de Nérondes

Délégué de la CDC Le Dunois

Délégué de la CDC Fercher, Pays Florentais

Délégué de la CDC Sauldre et Sologne

Déléguée du Conseil départemental du Cher

Déléguée de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire

Délégué du Conseil départemental du Cher

Délégué du Conseil départemental du Cher

Déléguée du Conseil départemental du Cher

Délégué de la CDC Terres du Haut Berry

Délégué de la CDC Terres du Haut Berry

Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire

Déléguée du Conseil départemental du Cher

Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire

Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire

Délégué de la CDC Cœur de France

Déléguée de la CDC Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois

Déléguée du Conseil départemental du Cher

Délégué de la CDC Berry Grand Sud

Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire

Délégué de la CA de Bourges Plus

Déléguée de la CDC Vierzon Sologne Berry

Délégué de la CDC La Septaine

Délégué de la CDC Trois Provinces

Délégué de la CDC Cœur de Berry

Déléguée du Conseil régional Centre-Val de Loire

Délégué de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire

BARNIER Patrick

BARNIER Patrick

AUZON Philippe

DEBONO Yves

DEBONO Yves

FOURNIÉ Philippe
GATTEFIN Christian
GROSJEAN Pierre
MAIA Filipe

RICHER Marie
RICHER Marie-Pierre
GONTHIER Gilles
GONTHIER Gilles

Point n°10

Modification du régime indemnitaire de Berry Numérique

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20 ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 88 ;

Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux ;

Vu la circulaire NOR : RDFF1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ;

Vu la délibération n°CS 58/2016 votée par le comité syndical du 19 décembre 2016 appliquant le régime indemnitaire R.I.F.S.E.E.P aux agents dont les arrêtés ministériels correspondants au cadre d'emploi étaient parus ;

Vu la délibération n°CS 30/2020 votée par le comité syndical du 16 octobre 2020 appliquant le régime indemnitaire R.I.F.S.E.E.P à l'ensemble des agents de Berry Numérique ;

Vu les nouveaux textes parus pour les cadres d'emplois des ingénieurs et des techniciens ;

Considérant que Berry Numérique souhaite modifier son régime indemnitaire pour mettre à jour la correspondance entre les textes et les montants de référence et modifier les critères d'application du CIA ;

Vu l'avis favorable du Comité Sociale Territoriale du centre de gestion du Cher en date du 24 juin 2024 ;

Vu le rapport du Président ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- **d'approuver** le régime indemnitaire modifié de Berry Numérique, annexé à la présente délibération.

VOTE :

Pour : 27,25 voix (6 délégués du Conseil départemental du Cher et du Conseil régional Centre-Val de Loire représentant 14,25 voix et 13 délégués de CDC représentant 13 voix)
Contre : 0,00 voix
Abstention : 0,00 voix

PATRICK BARNIER

PRÉSIDENT DE BERRY NUMÉRIQUE
06 200 541 981 090 017

Berry Numérique

Délibération du Comité Syndical n° CS 22/2024

Réunion du 5 juillet 2024

Le 5 juillet, à 10h00, se sont réunis à l'Hôtel du département, 1 place Marcel Plaisant, à Bourges, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au syndicat mixte ouvert Berry Numérique, sous la présidence de Monsieur Patrick BARNIER, Président.

	<u>Étaient Présents :</u>	<u>Délégué de la CDC Cœur de France</u>
<u>Date de convocation :</u>	AUZON Philippe	Délégué du Conseil départemental du Cher
01/07/2024	BARNIER Patrick	Délégué de la CDC Arnon Boischaut Cher
<u>Secrétaire de séance :</u>	CHAMPAGNE Dominique	Délégué du Conseil départemental du Cher
GONTIER Gilles	CLAVIER Gérard	Délégué de la CDC Berry Loire Vauvise
<u>Nombre de membres en exercice :</u>	DEBONO Yves	Délégué de la CDC Pays de Nérondes
31	DESMARE Christian	Délégué de la CDC Le Dunois
	DURAND Etienne	Délégué de la CDC Fercher, Pays Florentais
	GONTIER Gilles	Délégué de la CDC Sauldre et Sologne
	GRESSET François	Déléguée du Conseil régional Centre-Val de Loire
	RENIER Laurence	Déléguée du Conseil départemental du Cher
	RICHER Marie-Pierre	Déléguée de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire
	<u>Étaient absents ou excusés</u>	<u>Délégué du Conseil départemental du Cher</u>
	AUDRY Régine	Délégué du Conseil départemental du Cher
	BAGOT Patrick	Délégué du Conseil départemental du Cher
	BRAHITI Jean-Luc	Déléguée du Conseil départemental du Cher
	CASSIER Anne	Délégué de la CDC Terres du Haut Berry
	CHAUSSE Fabien	Délégué de la CDC Terres du Haut Berry
	CHOLLET Fabrice	Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire
	COQUIN Christophe	Déléguée du Conseil départemental du Cher
	COURIVAUD Bernadette	Déléguée du Conseil régional Centre-Val de Loire
	CREPIN Guillaume	Délégué du Conseil départemental du Cher
	DAGHER Roger	Délégué de la CDC Cœur de France
	DE BARTILLAT Nathalie	Déléguée de la CDC Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois
	DE CHOULOT Bénédicte	Déléguée du Conseil départemental du Cher
	DURANT Frédéric	Délégué de la CDC Berry Grand Sud
	FOURNIÉ Philippe	Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire
	GATTEFIN Christian	Délégué de la CA de Bourges Plus
	GRIMONT Amanda	Déléguée de la CDC Vierzon Sologne Berry
	GROSJEAN Pierre	Délégué de la CDC La Septaine
	GUIBLIN Pierre	Délégué de la CDC Trois Provinces
	MAIA Filipe	Délégué de la CDC Cœur de Berry
	TEYSSANDIER André	Délégué de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire
	<u>Pouvoirs</u>	<u>RENIER Laurence</u>
	AUDRY Régine	BARNIER Patrick
	BAGOT Patrick	RENIER Laurence
	CASSIER Anne	BARNIER Patrick
	CHOLLET Fabrice	AUZON Philippe
	DAGHER Roger	

DE BARTILLAT Nathalie
DE CHOULOT Bénédicte
FOURNIÉ Philippe
GATTEFIN Christian
GROSJEAN Pierre
MAIA Filipe

DEBONO Yves
DEBONO Yves
RICHER Marie-Pierre
RICHER Marie-Pierre
GONTHIER Gilles
GONTHIER Gilles

Point n°11

Création d'un poste d'alternant : adjoint au chef de projet pour la mise en œuvre d'un projet de territoire connecté et durable

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code du travail, notamment les articles L. 6227-1 à L. 6227-12 et D. 6271-1 à D. 6275-5 ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 24 juin 2024 ;

Considérant que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 ans au minimum et de 29 ans révolus au maximum, d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration et que ce dispositif peut être ouvert, sous condition, à des mineurs de 15 ans ou à des majeurs de 30 ans et plus (personne reconnue handicapée ou qui envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention d'un diplôme) ;

Considérant que ce dispositif présente un intérêt tant pour les personnes accueillies que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises ;

Il est donc proposé de recourir à un alternant pour le poste d'adjoint au chef de projet pour la mise en œuvre d'un projet de territoire connecté et durable ;

L'alternant accueilli au sein de Berry Numérique sera majeur, et étudiera au niveau master 2. Il sera recruté du 02 septembre 2024 au 5 septembre 2025.

Le référent de l'alternant sera Jean-Charles HIDOIN, chef de projet aménagement numérique du territoire ;

Vu le rapport du Président ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- **d'autoriser** le recours à l'apprentissage et la création d'un poste d'apprenti.

- **d'autoriser** le Président à signer tout document notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec le centre de formation d'apprentis.
- **de prévoir** l'inscription au budget des crédits nécessaires à la rémunération de l'alternant et aux charges sociales s'y rapportant.

VOTE :

Pour : 33,00 voix (8 délégués du Conseil départemental du Cher et du Conseil régional Centre-Val de Loire représentant 19 voix et 14 délégués de CDC représentant 14 voix)

Contre : 0,00 voix

Abstention : 0,00 voix

PATRICK BARNIER

PRÉSIDENT DE BERRY NUMÉRIQUE

Siret 200 041 481 00017

Berry Numérique

Délibération du Comité Syndical n° CS 23/2024

Réunion du 5 juillet 2024

Le 5 juillet, à 10h00, se sont réunis à l'Hôtel du département, 1 place Marcel Plaisant, à Bourges, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au syndicat mixte ouvert Berry Numérique, sous la présidence de Monsieur Patrick BARNIER, Président.

Date de convocation :

01/07/2024

Secrétaire de séance :

GONTHIER Gilles

Nombre de membres en exercice :

31

Étaient Présents :

AUZON Philippe
BARNIER Patrick
CHAMPAGNE Dominique
CLAVIER Gérard
DEBONO Yves
DESMARE Christian
DURAND Etienne
GONTHIER Gilles
GRESSET François
RENIER Laurence
RICHET Marie-Pierre

Étaient absents ou excusés

AUDRY Régine
BAGOT Patrick
BRAHITI Jean-Luc
CASSIER Anne
CHAUSSE Fabien
CHOLLET Fabrice
COQUIN Christophe
COURIVAUD Bernadette
CREPIN Guillaume
DAGHER Roger
DE BARTILLAT Nathalie
DE CHOULOT Bénédicte
DURANT Frédéric
FOURNIÉ Philippe
GATTEFIN Christian
GRIMONT Amanda
GROSJEAN Pierre
GUIBLIN Pierre
MAIA Filipe
TEYSSANDIER André

Pouvoirs

AUDRY Régine
BAGOT Patrick
CASSIER Anne
CHOLLET Fabrice
DAGHER Roger
DE BARTILLAT Nathalie

Délégué de la CDC Cœur de France
Délégué du Conseil départemental du Cher
Délégué de la CDC Arnon Boischaut Cher
Délégué du Conseil départemental du Cher
Délégué de la CDC Berry Loire Vauvise
Délégué de la CDC Pays de Nérondes
Délégué de la CDC Le Dunois
Délégué de la CDC Fercher, Pays Florentais
Délégué de la CDC Sauldre et Sologne
Déléguée du Conseil régional Centre-Val de Loire
Déléguée du Conseil départemental du Cher

Déléguée de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire
Délégué du Conseil départemental du Cher
Délégué du Conseil départemental du Cher
Déléguée du Conseil départemental du Cher
Délégué de la CDC Terres du Haut Berry
Délégué de la CDC Terres du Haut Berry
Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire
Déléguée du Conseil départemental du Cher
Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire
Délégué de la CDC Cœur de France
Déléguée de la CDC Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois
Déléguée du Conseil départemental du Cher
Délégué de la CDC Berry Grand Sud
Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire
Délégué de la CA de Bourges Plus
Déléguée de la CDC Vierzon Sologne Berry
Délégué de la CDC La Septaine
Délégué de la CDC Trois Provinces

Délégué de la CDC Cœur de Berry
Délégué de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire

RENIER Laurence
BARNIER Patrick
RENIER Laurence
BARNIER Patrick
AUZON Philippe
DEBONO Yves

DE CHOULOT Bénédicte
FOURNIÉ Philippe
GATTEFIN Christian
GROSJEAN Pierre
MAIA Filipe

DEBONO Yves
RICHER Marie-Pierre
RICHER Marie-Pierre
GONTHIER Gilles
GONTHIER Gilles

Point n°12

Adhésion à la convention en matière contentieuse et précontentieuse et à la convention d'accompagnement en matière d'organisation du Centre de gestion du Cher

Vu l'article L452-40 du Code Général de la Fonction Publique qui dispose que les centres de gestion peuvent assurer, à la demande des collectivités et établissements publics situés dans leur ressort territorial, des missions de conseil juridique ;

Considérant que le CDG 18 propose aux collectivités et établissements publics une prestation de conseil juridique dont l'objectif est de conseiller les employeurs territoriaux qui le souhaitent dans la gestion de situations contentieuses dans le domaine des ressources humaines ;

Considérant que le CDG 18 propose également un accompagnement en organisation déclinée ci-dessous, en fonction des situations rencontrées (liste non exhaustive) :

- Aide à la mise en place d'un nouvel organigramme, rédaction de fiches de poste, aide à la rédaction d'un règlement intérieur,
- Accompagnement à la mise en place ou actualisation des outils RH
- Réorganisation des postes de travail
- Aide à l'optimisation des procédures de travail

Pour bénéficier de ces services, il est nécessaire d'adhérer à la mission de conseil et d'assistance en matière contentieuse et précontentieuse dans le domaine des ressources humaines, ainsi qu'à la mission d'accompagnement en organisation, par la signature de deux conventions avec le CDG 18 jointes à la présente délibération ;

Vu le rapport du Président ;

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- **d'adhérer à la prestation de conseil juridique en matière contentieuse et précontentieuse du Centre de gestion du Cher en approuvant la convention associée ;**

- **d'adhérer à la prestation d'accompagnement et d'organisation du Centre de gestion du Cher en approuvant la convention associée ;**
- **d'autoriser le Président à signer les conventions ci-dessus et tout document y afférent.**

VOTE :

Pour : 33,00 voix (8 délégués du Conseil départemental du Cher et du Conseil régional Centre-Val de Loire représentant 19 voix et 14 délégués de CDC représentant 14 voix)
Contre : 0,00 voix
Abstention : 0,00 voix

PATRICK BARNIER

PRÉSIDENT DE BERRY NUMÉRIQUE

Siret 200 041 481 00017

Berry Numérique

Délibération du Comité Syndical n° CS 24/2024

Réunion du 5 juillet 2024

Le 5 juillet, à 10h00, se sont réunis à l'Hôtel du département, 1 place Marcel Plaisant, à Bourges, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au syndicat mixte ouvert Berry Numérique, sous la présidence de Monsieur Patrick BARNIER, Président.

Étaient Présents :

AUZON Philippe
BARNIER Patrick
CHAMPAGNE Dominique
CLAVIER Gérard
DEBONO Yves
DESMARE Christian
DURAND Etienne
GONTHIER Gilles
GRESSET François
RENIER Laurence
RICHET Marie-Pierre

Étaient absents ou excusés

AUDRY Régine
BAGOT Patrick
BRAHITI Jean-Luc
CASSIER Anne
CHAUSSE Fabien
CHOLLET Fabrice
COQUIN Christophe
COURIVAUD Bernadette
CREPIN Guillaume
DAGHER Roger
DE BARTILLAT Nathalie
DE CHOULOT Bénédicte
DURANT Frédéric
FOURNIÉ Philippe
GATTEFIN Christian
GRIMONT Amanda
GROSJEAN Pierre
GUIBLIN Pierre
MAIA Filipe
TEYSSANDIER André

Pouvoirs

AUDRY Régine
BAGOT Patrick
CASSIER Anne
CHOLLET Fabrice
DAGHER Roger

Délégué de la CDC Cœur de France
Délégué du Conseil départemental du Cher
Délégué de la CDC Arnon Boischaut Cher
Délégué du Conseil départemental du Cher
Délégué de la CDC Berry Loire Vauvise
Délégué de la CDC Pays de Nérondes
Délégué de la CDC Le Dunois
Délégué de la CDC Fercher, Pays Florentais
Délégué de la CDC Sauldre et Sologne
Déléguée du Conseil régional Centre-Val de Loire
Déléguée du Conseil départemental du Cher

Déléguée de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire
Délégué du Conseil départemental du Cher
Délégué du Conseil départemental du Cher
Déléguée du Conseil départemental du Cher
Délégué de la CDC Terres du Haut Berry
Délégué de la CDC Terres du Haut Berry
Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire
Déléguée du Conseil départemental du Cher
Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire
Délégué de la CDC Cœur de France
Déléguée de la CDC Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois
Déléguée du Conseil départemental du Cher
Délégué de la CDC Berry Grand Sud
Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire
Délégué de la CA de Bourges Plus
Déléguée de la CDC Vierzon Sologne Berry
Délégué de la CDC La Septaine
Délégué de la CDC Trois Provinces
Délégué de la CDC Cœur de Berry
Délégué de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire

RENIER Laurence
BARNIER Patrick
RENIER Laurence
BARNIER Patrick
AUZON Philippe

DE BARTILLAT Nathalie
 DE CHOULOT Bénédicte
 FOURNIÉ Philippe
 GATTEFIN Christian
 GROSJEAN Pierre
 MAIA Filipe

DEBONO Yves
 DEBONO Yves
 RICHER Marie-Pierre
 RICHER Marie-Pierre
 GONTHIER Gilles
 GONTHIER Gilles

Point n°13

Point d'avancement sur l'aménagement numérique dans le Cher

Le Comité Syndical,

Considérant qu'à la suite des avancées des derniers mois, il convient de faire un point en matière d'aménagement numérique sur le département du Cher ;

Vu le rapport du président ;

PREND ACTE

- du point d'information sur l'aménagement numérique du Cher.


 PATRICK BARNIER
 PRÉSIDENT DE BERRY NUMÉRIQUE

 Siret 200 041 481 00017